

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

NOUVEAUX SYSTÈMES DE SIGNAUX LUMINEUX

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en l'acquisition et l'installation de nouveaux systèmes de signaux lumineux, de feux à décompte numérique pour piétons, de panneaux à diodes électroluminescentes et de systèmes de préemption pour les véhicules du Service de protection contre l'incendie.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût du projet décrit à l'article 1 est estimé à la somme de 135 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 135 000 \$

CHAPITRE II

CONSTRUCTION DE NOUVEAUX TROTTOIRS

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

3. Le projet consiste à aménager de nouveaux trottoirs et à mettre en place des mains courantes dans les rues où la pente du trottoir est élevée. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des mains courantes, le déplacement des puisards et des poteaux des compagnies d'utilités publiques, les travaux de construction de bordures et de trottoirs, la réparation des aménagements paysagers et l'acquisition d'immeubles.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût du projet décrit à l'article 3 est estimé à la somme de 472 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 472 000 \$

CHAPITRE III

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

5. Le projet consiste à réaliser divers projets prévus par le plan d'action du plan directeur du réseau cyclable. Les travaux comprennent les services professionnels et techniques pour la préparation des plans et devis, les expertises de laboratoire, la réalisation des travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût du projet décrit à l'article 5 est estimé à la somme de 944 000 \$.

Sous-total du chapitre III : 944 000 \$

CHAPITRE IV

ENFOUISSEMENT DES FILS – RUE DE LA POINTE-AUX-LIÈVRES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

7. Le projet consiste à enfouir les fils des entreprises d'utilités publiques sur le tronçon de la rue de la Pointe-aux-Lièvres compris entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue de l'Espinay dans le cadre du projet de réaménagement de l'échangeur Laurentien / Wilfrid-Hamel réalisé en 2012. Le projet comprend les travaux de raccordement des immeubles riverains, l'acquisition des immeubles et le versement d'indemnités aux entreprises d'utilités publiques, le cas échéant.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

8. Le coût du projet décrit à l'article 7 est estimé à la somme de 331 000 \$.

Sous-total du chapitre IV : 331 000 \$

CHAPITRE V

PASSERELLE PIÉTONNIÈRE DE LA RUE SOUMANDE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

9. Le projet consiste à construire une passerelle pour piétons au-dessus des bretelles d'accès de l'autoroute Laurentienne entre le site d'ExpoCité et la rue Soumande. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour réaliser des études, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, les travaux de construction de la passerelle et de ses approches, les aménagements paysagers, le déplacement des conduites d'aqueduc et de drainage ainsi que des poteaux des compagnies d'utilités publiques et l'installation d'un système d'éclairage.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

10. Le coût du projet décrit à l'article 9 est estimé à la somme de 1 179 000 \$.

Sous-total du chapitre V : 1 179 000 \$

CHAPITRE VI

ÉLARGISSEMENT DE LA RUE SOUMANDE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

11. Le projet consiste à élargir le tronçon de la rue Soumande compris entre le pont d'étagement de l'autoroute Laurentienne et la rue Hubert. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour réaliser des études, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, les travaux d'installation de puisards ainsi que de conduites d'égout et d'aqueduc, le déplacement des poteaux des compagnies d'utilités publiques, l'installation d'un système d'éclairage, la modernisation des signaux lumineux, les travaux de construction de bordures et de trottoirs, la réfection de la chaussée, les aménagements paysagers et l'acquisition d'immeubles.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

12. Le coût du projet décrit à l'article 11 est estimé à la somme de 481 000 \$.

Sous-total du chapitre VI : 481 000 \$

CHAPITRE VII

RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN SAINTE-FOY

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

13. Le projet consiste à réaménager le tronçon du chemin Sainte-Foy compris entre l'avenue de la Médecine et la rue Mackay. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'installation de conduites d'égout et d'aqueduc, le déplacement des poteaux des compagnies d'utilités publiques, l'installation d'un système d'éclairage, la modernisation des signaux lumineux, les travaux de construction de bordures et de trottoirs, l'aménagement d'une piste cyclable, la réfection de la chaussée, les aménagements paysagers et l'acquisition d'immeubles.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

14. Le coût du projet décrit à l'article 13 est estimé à la somme de 661 000 \$.

Sous-total du chapitre VII : 661 000 \$

CHAPITRE VIII

DIVERSES INTERVENTIONS

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

15. Le projet consiste à réaliser diverses études en planification du transport et divers projets de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, de passerelles, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation, de système de transport intelligent et à acquérir les immeubles et les équipements nécessaires à la réalisation des projets.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

16. Le coût du projet décrit à l'article 15 est estimé à la somme de 472 000 \$.

Sous-total du chapitre VIII : 472 000 \$

TOTAL : 4 675 000 \$

Annexe préparée le 18 juin 2014 par :

Marc des Rivières, directeur
Division du transport
Service de l'aménagement du territoire